

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de FLORESSAS 46700 FLORESSAS - LOT

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 22 Décembre 2009

#### **ORDRE DU JOUR:**

Délibération pour l'ouverture d'un prêt relai Question diverses

L'an deux mille neuf et le vingt deux Décembre à 20 H 30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FROMENT Nicolas, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mme Muriel BOUTHEMY, Mme Marie-Claude LIGER, Mr Christian ESCANDE, Mr Didier CRUZOL, , Mr Gérard GARCIA

<u>Excusé</u>: Mr Alain DUTRANOIS, Mr Claude PUIBASSET, Mr Noël ROUX, Mr Dominique DONY, Mme Ginette EUDIER

Mme Ginette EUDIER a donné procuration à Mr Nicolas FROMENT Date de convocation 15 Décembre 2009

# Délibération pour l'ouverture d'un prêt relai

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de faire face aux dépenses engagées, il y a lieu d'effectuer un crédit relais auprès du Crédit Agricole afin de financer l'arrivée de subvention ainsi que du FCTVA inhérent aux travaux de la Mairie et du logement, dans l'attente de leurs versements effectifs.

Il propose de procéder à l'ouverture d'un Crédit Relais auprès du Crédit Agricole selon les modalités suivantes :

#### CREDIT RELAIS

Définition: Sert à financer l'arrivée de recettes programmées, du type Subventions ou FCTVA

Montant: 40 000 €

Durée: 24 mois (renouvelable par périodes de 24 mois)

Taux:

variable : EONIA + 0.90% soit 0.350% + marge = 1.250% (ce jour)

# Périodicité du paiement des intérêts : mensuelle, par la procédure du débit d'office.

Pour l'EONIA : les intérêts étant prélevés mensuellement, le calcul sera effectué avec la moyenne mensuelle des EONIA du mois concerné (équivalent au T4M du mois).

#### Mouvement de fonds:

Mise à disposition : par virement 48h ouvrés.

Modalité de tirage: Sur simple demande de l'emprunteur, sans frais, par l'envoi d'une

télécopie.

3 tirages maximum

#### Conditions de remboursement :

Capital In Fine, remboursable au plus tard à la date d'échéance du Crédit Relais.

Amortissement anticipé possible, totalement ou tirage par tirage, au gré de l'emprunteur ( imprimé fourni), sans frais.

Après remboursement anticipé, le plafond ne se reconstitue pas.

#### Commission d'engagement:

0,15% (minimum 300 €).

Validité de l'offre : délibération parvenue avant le 31 Décembre 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE:

- de contracter ce crédit relais de 40 000 €uros remboursable sur 24 mois dans les conditions et selon les modalités énumérées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

## **Questions diverses**

¤ Monsieur le Maire lis a l'assemblée un courrier informant la commune qu'un prix de 155 € lui a été attribué au concours des villes et villages fleuris 2009

Il informe également l'assemblée qu'une subvention de 2174.10 € vient d'être attribuée par le conseil Général pour l'étude de requalification du centre bourg.

¤ Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les possibilités de choix des orientations pour la rénovation du château ne sont pas encores arrêtées et présente avec un diaporama l'avancée des travaux d'étude et de diagnostique

Vu par nous, Nicolas FROMENT, Maire de la commune de FLORESSAS

Pour être affiché à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

> Fait en Mairie à FLORESSAS, Le 09 Janvier 2010.

